



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07

45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

## Conseil Municipal du 11.03.2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi onze mars deux mil vingt-deux, vingt heures, sous la Présidence de Mme GRIVOTET, Maire, sur sa convocation en date du 4 mars 2022.

**PRÉSENTS** : Mme Françoise GRIVOTET, Maire, M. Thierry CHARPENTIER, Mme Delphine MIALANNE, , Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, Adjoint, M. François GRISON, M. Philippe LANNON, Conseillers municipaux délégués, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Frédéric LANDEL, Mme Marie-Christine INGRAND, Mme Elodie BELLANGER, Mme Ivana PESIC, M. Francis ROGER, Mme Sophie WEBERT, M. Fabrice GREHAL, Mme Murielle CHEVRIER, M. Olivier SILBERBERG, M. Christophe TAFANI, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS excusés avec procuration :**

M. Alexandre LANSON	donne pouvoir à	M. ASSELOOS
Mme Sylvie BOUGOT	donne pouvoir à	Mme BERTHON
M. Didier BOURDIN	donne pouvoir à	M. LANNON
M. José PONS	donne pouvoir à	M. VIAUD
M. Pascal LANSON	donne pouvoir à	M. GREHAL
Mme Martine GUIBERT	donne pouvoir à	M. SILBERBERG
Mme Florence SALLÉ-TOURNE	donne pouvoir à	M. SILBERBERG
Mme Aurélie VOISIN	donne pouvoir à	M. TAFANI

Secrétaire : M. Olivier SILBERBERG

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2022**

M. SILBERBERG renouvelle sa demande de modification du compte rendu de la séance du 17 décembre dans lequel ses interventions n'ont pas été mentionnées.

Mme GRIVOTET prend note de sa remarque.

## BUDGET PRIMITIF 2022

Présentation par Mme GRIVOTET :

### LE BUDGET PRIMITIF – RAPPELS :

► **CONTENU DU BUDGET :**

- ❖ Traduction des grands choix politiques de la commune en matière de fonctionnement et d'investissement.
- ❖ Choix définis lors du débat d'orientation budgétaire, en séance du conseil municipal du 26 novembre 2021.

► **Ces choix étaient :**

- Maintien des taux de la fiscalité directe locale depuis 2003 (A l'exception de la Taxe d'Habitation : plus de vote de taux pour cette imposition) ;
- Maîtrise des charges à caractère général malgré l'inflation annoncée de 1,5 % ;
- Des dépenses de personnel en diminution de 1,40 % de BP à BP.
- **CONSEQUENCE DU VOTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**
- Autorise juridiquement le Maire à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans la limite des crédits votés, sur l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

### UN BUDGET PRESENTE OBLIGATOIREMENT EN EQUILIBRE

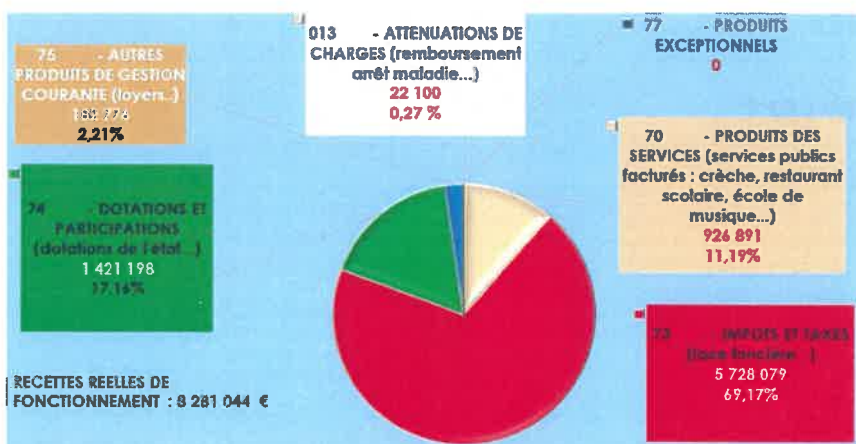
- **Fonctionnement : Dépenses = Recettes = 8 281 805 €**
- **Investissement : Dépenses = Recettes = 2 407 662 €**
- **TOTAL BP 2022 = 10 689 467 €**



## RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EVOLUTION

Chapitres	MONTANT BP 2021	MONTANT BP 2022	EVOLUTION %
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	4 400,00	22 100,00	402,27%
70 - PRODUITS DES SERVICES	861 619,00	926 891,00	7,58%
73 - IMPOTS ET TAXES	5 740 216,00	5 728 079,00	-0,21%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 435 484,00	1 421 198,00	-1,00%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	193 059,00	182 776,00	-5,33%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 234 778,00</b>	<b>8 281 044,00</b>	<b>0,56%</b>

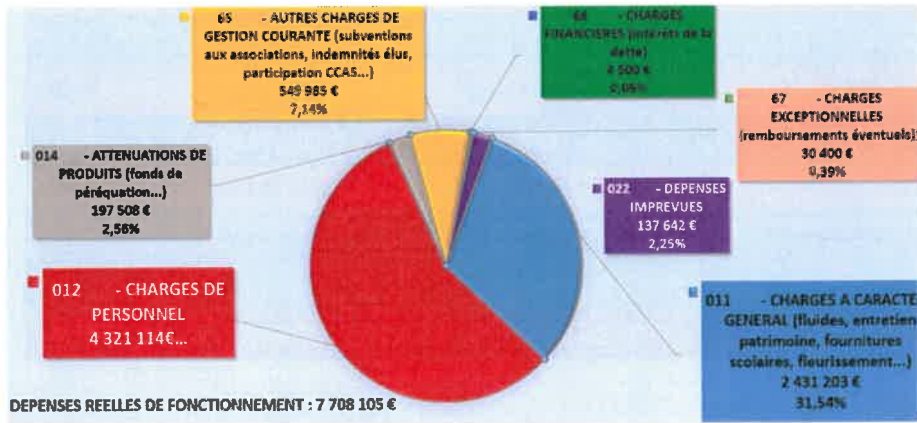
## RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT STRUCTURE



## LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EVOLUTION

Chapitre	Montant du BP 2021	Montant du BP 2022	EVOLUTION
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 429 662,00	2 431 203,00	0,06%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 382 642,00	4 321 114,00	-1,40%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	190 846,00	197 508,00	3,49%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	518 739,00	549 985,00	6,02%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>7 521 889,00</b>	<b>7 499 810,00</b>	<b>-0,29%</b>
66 - CHARGES FINANCIERES	5 000,00	4 500,00	-10,00%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 200,00	30 400,00	149,18%
022 - DEPENSES IMPREVUES	195 304,00	173 395,00	-11,22%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 734 393,00</b>	<b>7 708 105,00</b>	<b>-0,34%</b>

## LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT STRUCTURE



## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT = 2 407 662 €



## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT : 2 407 662 €

- **Les dépenses obligatoirement inscrites :**
  - Attribution Compensation Investissement : 397 172 €
  - Remboursement du capital d'emprunt : 98 000 €
  - Remboursement caution logement : 1 600 €
  - Rembt trop perçu taxe aménagement : 30 000 €
- **Nouvelles dépenses d'équipement : 1 777 138 €**
- **Dépenses imprévues : 102 991 €**

➤ Opérations d'ordre : 761 €

## LES DEPENSES D'EQUIPEMENT LES PLUS IMPORTANTES

- ❖ Réserves foncières : 300 000 €
- ❖ Constructions stade Lionel Charbonnier : 240 000 €
- ❖ Aménagement salles Montission (palan, lumières, désenfum.) : 105 000 €
- ❖ Matériel sécurité (*vidéo protection dont électrification, radar, PCS...*) : 96 538 €
- ❖ Réaménagement école de musique : 75 000 €
- ❖ Réaménagement accueil mairie (rdc et urbanisme) : 60 000 €
- ❖ Frais d'études :
  - Maison médicale : 50 000 €
  - Restaurant scolaire : 50 000 €
  - Réaménagement Maison Petite Enfance : 50 000 €
- ❖ Travaux accessibilité du château : 50 000 €
- ❖ Travaux salle polyvalente : 50 000 €
- ❖ Autocom et matériel de téléphonie : 60 000 €
- ❖ Equipement des écoles : 36 200 €
- ❖ Réfection cours de tennis : 30 000 €
- ❖ Matériel de transport CTM : 30 000 €
- ❖ Travaux rénovation logements : 35 000 €
- ❖ Défibrillateurs : 21 000 €
- ❖ Borne accueil tactile : 20 000 €
- ❖ Reprise toiture DOJO : 20 000 €
- ❖ Raccordement au réseau WIFI4EU : 20 000 €
- ❖ Refonte site internet bibliothèque et mairie : 20 000 €

## REVISION DE L'AP/CP STADE

▶ AP/CP POUR LA CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE ET CLUB HOUSE (CREEE AU BP 2021 – REVISION)

Montant estimatif des travaux : 840 000 €

Durée estimative des travaux : 3 ans

Crédits de paiement :

- 2021 : 0 €
- 2022 : 240 000 €
- 2023 : 600 000 €

## LA DETTE

	CA2020	BP 2021	BP 2022
Capital restant dû au 01/01/N	1 009 637,92	912 206,88	814 775,84
Remboursement du capital de la dette	97 431,04	97 431,04	97 431,04
Capital restant dû au 31/12/N	912 206,88	814 775,84	717 344,80

Le taux d'endettement (encours de dette/ recettes réelles de fonctionnement) au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 10,46 %.

## LES RATIOS OBLIGATOIRES

Informations financières - ratios (population totale = 9 037 H)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate*
Dépenses réelles de fonctionnement/population	852,95	918,00
Produit des impositions directes/population	570,75	526,00
Recettes réelles de fonctionnement /population	916,35	1124,00
Dépenses d'équipement brut/population	240,80	288,00
Encours de dette/population	90,16	821,00
DGF/population	106,20	154,00

A la fin de la présentation de Mme GRIVOTET demande s'il y a des observations sur ce budget.

M. SILBERBERG indique qu'il confirmera son vote de défiance vis-à-vis de Mme le Maire et votera contre ce budget.

Mme GRIVOTET demande si l'assemblée est d'accord pour faire un vote à main levée.

Mme BERTHON demande le vote à bulletin secret.

Après consultation il s'avère que 10 personnes demandent le vote à bulletin secret ; le vote aura donc lieu à bulletin secret.

M. TAFANI rappelle que le bulletin est secret et il espère que Mme GRIVOTET ne demandera pas après le vote qui a voté quoi, comme la dernière fois, ce qui était à la limite de la démocratie.

Mme GRIVOTET le remercie pour sa remarque.

## RESULTATS DU VOTE :

- Nombre de membres en exercice = 29
- Nombre de membres présents = 21
- Nombre de suffrage exprimés = 28 (8 procurations)
- POUR = 13
- **CONTRE** = 15
- Abstentions = 1

Le budget n'étant pas adopté et face à cette situation inédite, Mme GRIVOTET décide de clore la séance de conseil municipal.

## DELIBERATION n°2022-03-015

### BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU les articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents à l'adoption du budget,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2022 relative au débat d'orientations budgétaires 2022,

**CONSIDERANT** le projet de budget primitif 2022 de la Commune proposé par Madame le Maire communiqué aux Conseillers Municipaux et exposé par Madame GRIVOTET, Maire de Saint-Jean-le-Blanc,

**CONSIDERANT** que le projet de budget primitif 2022 s'établit comme il suit :

#### **I – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Montant BP 2022
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	22 100,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	926 891,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	5 728 079,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 421 198,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	182 776,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	761,00 €
002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 281 805,00 €</b>

#### **II – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Montant BP 2022
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 431 203,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 321 114,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	197 508,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	549 985,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	4 500,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 400,00 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	173 395,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	179 600,00 €
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	394 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 281 805,00 €</b>

### III – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Montant BP 2022
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 570 000,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	263 962,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	179 600,00 €
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	394 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 407 662,00 €</b>

### IV – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Montant BP 2022
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	231 300,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	397 172,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 197 638,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	110 000,00 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT AP/CP 202101	240 000,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	99 600,00 €
020 - DEPENSES IMPREVUES	101 191,00 €
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	761,00 €
041 - OPO BUDGETAIRES PATRIMONIALES	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 407 662,00 €</b>

**SUR PROPOSITION** de la Commission des Finances,

#### **DECIDE :**

- **de ne pas adopter** le budget primitif 2022 de la Commune, tel qu'il est présenté ci-dessus, au vu des résultats suivants issus du vote :

- Nombre de membres en exercice = 29
- Nombre de membres présents = 21
- Nombre de suffrage exprimés = 29 (8 procurations)
- POUR = 13
- **CONTRE** = 15
- Abstentions = 1

La séance est levée à 20H45.

Madame Françoise GRIVOTET,  
Maire

